

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUIN 2022  
à 18h à la MAIRIE**

**Présents :** M. Jean Baylet, Elodie Zaccari, Marc Rémazeilles, Muriel Stutzmann, Fanny Barthe, Olivier Schneyder, Patrick Gausset, Ramunxo Recarte, Pascal Lannebère, Laetitia Urraca, André Latxague, Marie Couture, Elise Flament.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme AMELIN : pouvoir à M.BAYLET  
Mme ERRECALDE : pouvoir à Mme URRACA  
Mme DABBADIE : pouvoir à M.GAUSSET  
M.DESTRIBATS : pouvoir à M.RECARTE

**Absents excusés :** Bertrand Mirailh

**Date de convocation :** 14/06/2022

**Secrétaire de séance :** Marie Couture

**ORDRE DU JOUR :**

	<b>OBJET</b>
	Désignation du secrétaire de séance
DCM2022/06/001	Approbation du procès-verbal de la séance du 23.05.2022
<b>BUREAU MUNICIPAL</b>	
	Rencontre personnels et élus le 07 juillet
DCM2022/06/002	Personnel = Mise à jour tableau des effectifs
DCM2022/06/003	Personnel = création emplois non permanents à TNC
DCM2022/06/004	Dématérialisation de publicité des actes des collectivités
DCM2022/06/005	Défibrillateur = convention 2022
DCM2022/06/006	Décisions modificatives : Voiries et matériels
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
	Distribution du journal municipal
	Fêtes d'été
	Achats de « barnums » tourelles « Vie Associative »
	Divers associations
<b>VOIRIE</b>	
	Route du Marais
	Route de Peyrehette
<b>AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE</b>	
	Conseil d'école du 28/06/2022
	Projet CLAS – Intervention Elodie SAUBADU et Anaïs LAPOUBLADE
<b>BATIMENTS</b>	
	Jury Villes et Villages Fleuris le 03/08/2022
<b>URBANISME</b>	
	Terrain à l'entrée de Mayou

**DCM 2022/06/001 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23.05.2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 MAI 2022

**VOTANTS : 17    POUR :    17            CONTRE :    0                    ABSTENTION :0**

**BUREAU MUNICIPAL**

**Rencontre personnels et élus le 07 juillet**

Rencontre prévue entre le personnel municipal et les élus le 7 juillet à 19H à la cantine scolaire pour se présenter car il n'a pas été possible d'organiser cette rencontre depuis le début du mandat (restrictions liées au COVID). L'objectif est que le personnel et les élus se connaissent.

**DCM 2022/06/002 : Personnel = Mise à jour tableau des effectifs - Délibération**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complets nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et des postes créés .

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré (à l'unanimité ou à la majorité),

**APPROUVE** le tableau des emplois permanents de la Commune de **SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX** mis à jour comme suit :

CATEGORIE	CADRE D EMPLOIS	GRADES - TEMPS TRAVAIL	NOMBRES D EMPLOIS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>A</b>	SECRETAIRE MAIRIE	Secrétaire de Mairie – 35h	1
<b>B</b>	REDACTEURS	Rédacteur Principal 1 <sup>e</sup> CLASSE - 35h	2
<b>C</b>	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Administratif - 30h	vacant
<b>C</b>	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint Administratif 28h	1 (01.05.2022)
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b>C</b>	ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint Technique Principal 1 <sup>e</sup> cl 28h	1
<b>C</b>		Adjoint Technique Principal 2 <sup>e</sup> cl 35h	1
<b>C</b>		Adjoint Technique Principal 2 <sup>e</sup> cl 35h	1
<b>C</b>		Adjoint Technique Principal 2 <sup>e</sup> cl 35h	1 (01.03.2022)
<b>C</b>		Adjoint Technique 28 h	1
<b>C</b>		Adjoint Technique 31,5h	1
<b>C</b>		Adjoint Technique 28h	1
<b>C</b>		Adjoint Technique 35h	1 disponibilité
<b>C</b>		Adjoint Technique - 30h75	1
<b>C</b>		Adjoint Technique - 28h	1
<b>C</b>		Adjoint Technique 35H	1
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
<b>C</b>	ATSEM	ATSEM PRINCIPAL 1e CLASSE - 30h	1
<b>C</b>		ATSEM PRINCIPAL 1e CLASSE – 28h	1
<b>C</b>		ATSEM PRINCIPAL 2e CLASSE – 28h30	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
<b>B</b>	ANIMATEURS	Animateur Principal 2 <sup>e</sup> CLASSE – 35h	1
<b>C</b>	ADJOINTS ANIMATION	Adjoint Animation Principal 2 <sup>e</sup> Cl 35h	1 Vacant
<b>C</b>		Adjoint Animation Principal 2 <sup>e</sup> CL 35 h	1 (01.06.2022)
<b>C</b>		Adjoint Animation – 29 h	1
<b>C</b>		Adjoint Animation – 33 h	1
		Adjoint Animation 35 h	1 ANNULE

**INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades énoncés sont inscrits au budget de l'exercice.

**VOTANTS : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DCM2022/06/003 – Personnel = création emplois non permanents à TNC – Délibération**

Le Conseil Municipal valide la proposition de créations d'emplois non permanents d'Adjoints Techniques et Adjoints d'animation pour faire face à des besoins temporaires ou saisonniers au sein des services de la Commune ou de l'Accueil Collectif de Mineurs, emplois répartis comme suit :

	Missions	Nouveau CDD
<b>COMMUNE</b>	Surveillance repas - ateliers TAP	29/08/2022 au 16/12/2022 = 133h
	Restauration (remplacement Marina Denis)	27/06/2022 au 08/07/2022 = 58h
	Ménage école, surveillance et ménage salle de restauration	01/09/2022 au 28/02/2023 = 410h
	Ménage salle restauration/ménage classes mercredi/ménage salles communales ;	01/09/2022 au 28/02/2023 = 522h50
<b>ACM</b>	Animation	01/07/2022 au 31/08/2022 = 285h
	Animation	01/08/2022 au 31/08/2022 = 150h
	Animation	Du 11 au 15/07/2022 = 30h + Du 16 au 26/08/2022 = 40h
	Restauration	01/09/2022 au 28/02/2023 = 201h50
	Animation	01/09/2022 au 31/12/2022 = 132h
	Restauration et ménage	01/09/2022 au 28/02/2023 = 45h50
	Animation	01/07/2022 au 31/08/2022 = 285h
	Animation	01/07/2022 au 31/07/2022 = 90 h
	Restauration (remplacement Laurence Lagareste)	18/07/2022 au 05/08/2022 = 104 h
	Animation	01/07/2022 au 31/08/2022 = 280h

**VOTANTS : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DCM2022/006/004 – Dématérialisation de publicité des actes des collectivités – Délibération**

Monsieur le Maire présente l'ordonnance du 7 octobre 2021 qui réforme les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de cette publicité doivent être fixées par délibération du Conseil Municipal avant le 1<sup>er</sup> juillet: **affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

**VU** le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 Octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales.

Il précise que pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : **affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.** A défaut de délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE d'adopter la modalité de publicité suivante :**

■ Publicité des actes de la commune par affichage

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente décision

**VOTANTS: 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DCM2022/006/005 – Défibrillateur = Convention 2022 – Délibération**

Le Conseil Municipal décide l'achat de nouveaux défibrillateurs par la commune et mise en place d'un suivi par le centre de gestion.

**VOTANTS : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**DCM2022/006/006 – Décisions modificatives : Voiries et matériels – Délibération**

M.GAUSSET présente la liste des ajustements à effectuer sur le budget, rendus nécessaires par les réparations consécutives aux dégradations commises sur les bâtiments, et par l'achat de matériels pour les services.

**DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT**

*Pour la section de fonctionnement, les crédits sur le chapitre 012 n'étant pas épuisés, il n'est pas nécessaire à ce jour d'ajouter des crédits. La situation pourra être revue en septembre.*

	BP2022	BP 2022	DM 2022
<b>ART 615221 BATIMENTS</b>		<b>15.000 €</b>	
Entreprise Portalet	Réparation porte Mur à Gauche	334.87 €	334.87 €
<b>ART 61558 AUTRES BIENS MOBILIERS</b>		<b>4.000 .00€</b>	
LPC Plomberie	Réparation chauffe-eau Mosaïque		1.207.45€
<b>ART60632 PETIT EQUIPEMENT</b>		<b>5 .000.00 €</b>	
SIGNALS	CLOUS RETRO JAUNES		636.48 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2.178.80 €</b>

**DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2022.*

	BP2022	BP 2022	DM 2022
<b>PROGRAMME SECURITE BATIMENTS</b>			
Entreprise Portalet	Sécurisation Mur à Gauche		871.82 €
Entreprise Portalet	Porte bureau Pilotariak		318.07 €
Entreprise YESS	Pose alarme trinquet		601.27 €
Entreprise MENISOL	Porte sécurité Trinquet		4.049.08 €
Agence BEILLES	Création porte salle équarissage Maison Nature		2.192.44 €
<b>TOTAL</b>			<b>8032.68 €</b>
<b>PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE</b>			
Entreprise POURTAU	Renforcement bordure route Lotissement Preuilh		5.580.00 €
<b>PROGRAMME ACHAT MATERIELS</b>			
SEIGNANX Motoculture	Tondeuse Honda		1.390.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>+15.002.68 €</b>

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'enveloppe « Dépenses Imprévues »

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative.

**VOTANTS : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Commentaires : Dépenses à prévoir d'ici la fin d'année : rachat d'un véhicule pour les Services Techniques : Berlingot, et Jumper peut être (en attente du contrôle technique courant de l'été)

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **Distribution du journal municipal**

Note interne : remplacer dans l'ordre du jour du conseil municipal : responsable du journal municipal : Pascal Lannebère et non Fanny Barthe

Réception des journaux semaine 26 (dernière semaine de juin). Changement d'imprimeur prévu sur le prochain journal pour baisser le coût de l'impression.

### **Fêtes d'été**

De nombreuses demandes ont été formulées par le comité des fêtes à la mairie, comme tondre et couper certaines haies,.... Fanny Barthe doit refaire un point avec eux sur ces demandes dans la semaine.

Ils ont demandé la présence d'élus dans le coin repos pendant les fêtes.

Il est envisagé de leur laisser accès au jardin de l'appartement derrière la Mairie.

### **Achats de « barnums » « Vie Associative »**

Devant le manque de besoins exprimés par les associations pour la construction d'un « auvent » à la salle Mosaïque, il a été convenu de nous orienter vers l'achat d'un "barnum" qui serait mis en place selon le besoin.

Ces tonnelles / barnums pourront être utilisés pour différents moments associatifs et festifs du village

Différents formats envisagés : 1 barnum de 5X8 + 2 petits de 3x3 ou 2x2 → devis en cours de réalisation

Idéalement, il faudrait pouvoir les acheter avant les fêtes d'été pour que le comité des fêtes puisse les utiliser pour les fêtes.

### **Divers associations**

Samedi 3 septembre : le 1<sup>er</sup> forum des associations de St André de Seignanx aura lieu de 9h à midi. Toutes les associations du village vont être prévenues. Pour les associations qui seront présentes aussi au forum de St Martin de Seignanx le même jour et qui n'auront pas assez de bénévoles pour assurer les 2 forums, il leur sera proposé de leur mettre à disposition des grilles pour afficher les informations.

## **VOIRIE**

### **Route du Marais**

La motion du Conseil Municipal demande la circulation à double sens réglée par des flèches de priorités en 2 secteurs sur la partie dégradée de la route du Marais. Cette demande a été transmise à la Communauté de Communes. Une réunion est programmée le 21 juin à 11h à St André de Seignanx avec le directeur général des services et Mme Lauquier, responsable des services techniques.

André Latxague reste convaincu que ce dispositif est possible car c'est ce qui se passe aujourd'hui sans les panneaux.

### **Route de Peyrehette**

En ce qui concerne la création d'une voie douce sur la route de Peyrehette, la commune doit solliciter la Communauté de Communes pour la réalisation de l'avant-projet qui sera à la charge de la commune.

## **AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE**

### **Conseil d'école du 28/06/2022**

Conseil d'école du 28/06/2022. Ordre du jour succinct.

Demande d'un parent via l'APE au sujet de la propreté des toilettes du fronton. Après vérification ce jour, les toilettes étaient propres.

## **Projet CLAS – Intervention Elodie SAUBADU et Anaïs LAPOUBLADE**

Contrat Local d'Accompagnement Scolaire : Il s'agit d'un dispositif partenarial, hors temps scolaire ; qui s'adresse aux familles et aux enfants, ne disposant pas dans leur environnement familial et social, de l'appui et des ressources pour s'épanouir et réussir à l'école. Un collectif CLAS comprend 5 à 6 enfants et un(e) animateur(trice).

Accompagnements de 5 à 6 enfants de cycle 2 avec des besoins spécifiques repérés par les enseignants en amont (manque de confiance en soi, enfants qui ne font pas fait leurs devoirs à la maison,...)

Cet accompagnement aura lieu sous forme d'ateliers qui auront lieu 2 fois par semaine 2X 2h sur le temps périscolaire – Intervention de professionnels extérieurs ergothérapeute, thérapeute, ...

Besoin d'une animatrice / coordinatrice sur ce projet : Anaïs Lapoublade a été désignée par la mairie Ces ateliers seront complémentaires aux APC mis en place par les enseignants.

Nous serions les 1<sup>er</sup> de la communauté de commune à mettre en place ce système et on pourrait bénéficier d'une prime.

### **Financement :**

La branche famille finance le dispositif du CLAS au titre de l'appui à la parentalité.

La prestation de service CLAS versée par la Caf des Landes permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projet par collectif. Elle permet de couvrir 32,5 % du prix de revient de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensée pour l'année scolaire, dans les limites d'un prix plafond s'élevant à 7 885 € pour l'année soit un montant maximal de 2 563 € par collectif.

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la CAF, pour les volets suivants :

- Bonus « enfants » : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des CLAS (300 € par collectif d'enfants)

- Bonus « parents » : renforcement de l'action des CLAS en matière de soutien à la parentalité (300 € par collectif d'enfants)

Pour les CLAS qui se mettraient en place sur un territoire non couvert, une aide maximale et unique de 1 600 euros par gestionnaire, peut être attribuée par la Caf des Landes au titre du fonctionnement des CLAS, dans la limite de 80% des dépenses (tous financements Caf confondus).

### **Dépenses prévisionnelles :**

→ Coordination du CLAS : 30 h à 17,50 € l'heure dans l'année : 525 € Brut

→ Intervenants extérieurs : 980 € / l'année

→ Un ordinateur pour la gestion de la coordination : 700 €

→ Matériels divers (feutres, papiers, stylos, crayons...) : 200 € / an

Commentaires :

Elodie Saubadu (directrice de l'ACM) doit le présenter aux enseignants en septembre et une délibération sera prise lors du conseil municipal suivant.

## **BATIMENTS**

### **Jury Villes et Villages Fleuris le 03/08/2022**

Le responsable des services techniques prépare le parcours pour la présentation au jury des villages fleuris, le 3 août 2022. Il présentera en amont le parcours à Patrick Gausset et Marc Rémazeilles.

Réflexion en cours sur la possibilité de mettre des espaces publics à disposition des habitants du village qu'ils viendraient fleurir / aménager.

## **URBANISME**

### **Terrain à l'entrée de Mayou**

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de cession du terrain de 551m<sup>2</sup> situé à l'entrée du lotissement Mayou, pour le projet de Sarah Brethes (kiné spécialisée dans la prise en charge des cancers du sein, colorectal,... + post partum) = 100 000€

En réponse à la proposition d'achat formulée par Florent DELAMARE, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de cession du local occupé par le Cabinet Ostéotherme- superficie de 50m<sup>2</sup>, à 100.000 €. En parallèle, une proposition a été faite à Florent Delamare de s'associer au projet de la kinésithérapeute afin de déménager son cabinet dans ce futur projet sur le terrain à l'entrée de Mayou.

**VOTANTS : 17**

**POUR : 12**

**CONTRE : 5**

**ABSTENTION : 0**

Saint-André-de-Seignanx, le 23 Juin 2022.

**Le Maire,  
Jean BAYLET**

The image shows a blue ink signature of Jean Baylet on the left. To its right is the official circular seal of the Mayor of Saint-André-de-Seignanx, Landes. The seal features a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRE DE SAINT-ANDRÉ-DE-SEIGNANX' and 'LANDES' at the bottom.

**La secrétaire de séance,  
Marie COUTURE**

A blue ink signature of Marie Couture, the secretary of the meeting.

